Courrier Arrivé le
13 MARS 2023
804

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF

Centre National de la Propriété Forestière
Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Eric CORREIA
Président
9 ave. Charles de Gaulle
BP 302
23006 GUERET

Vos réf. : FH/CM n°17/2023

Nos réf. : PB/MM 95
Affaire suivie par : Manuel Mirlyaz

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Guéret

Limoges, le 09/03/2023

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 3 mars 2023 concernant une modification du PLU de Guéret. Nous avons étudié le projet de modification dans le cadre de l'article R.153-6 du Code de l'Urbanisme.

Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, les modifications n'impactent pas les espaces forestiers.

Au vu de ces éléments, nous émettons un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre Baudesson
Directeur adjoint,

Centre National de la Propriété Forestière
CNPF
CENTRE RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Centre National de la Propriété Forestière | Nouvelle-Aquitaine
SAFRAN 2, av Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1
Tél. : 05 87 50 42 03
www.nouvelle-aquitaine.cnpf.fr
Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 180 092 355 00064 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55

Centre National de la Propriété Forestière
CNPF

13 MAR 2003
CENTRE NATIONAL